

Dans cette édition :

- *PAUPME – AERAM*
 - *Enquête annuelle sur la rémunération*
-

PAUPME – AERAM

**Mise à jour de la directive sur le traitement
comptable**

Veillez prendre note que la *Directive sur le traitement comptable du PAUPME - AERAM* a été mise à jour pour tenir compte des dispositions additionnelles annoncées par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation les 9 et 22 avril et le 13 juillet dernier.

La directive est accessible sur le site Web du MAMH à l'adresse suivante : [Finances et fiscalité >Information financière >Présentation de l'information financière >Normes comptables>Autres sujets.](#)

Enquête annuelle sur la rémunération

Nouveautés en 2021

L'ADGMRCQ recueille annuellement des données sur la rémunération des directions générales et des directions générales adjointes des MRC. Les données recueillies sont compilées et diffusées strictement pour les besoins des membres, sur le site Internet de l'Association, dans la zone qui leur est réservée.

À compter de la présente année, bien que les informations sur la rémunération dans les organismes gouvernementaux soient de nature publique, les données qui seront publiées seront non nominatives et seront agrégées de manière à en assurer la confidentialité.

De plus, l'enquête sera étendue à l'ensemble des cadres des MRC de manière à dresser un portrait plus fidèle et complet de la rémunération dans les directions de MRC. L'enquête se déroulera dans le courant du mois de septembre.

Jacques Laberge
Directeur général